



## Documents de fin de contrat

Par **delavvt**, le **01/02/2018** à **14:41**

Bonjour.

Mon contrat ayant pris fin le 12/01/18, j'avais posé mes congés la semaine d'avant, du coup mon employeur s'était engagé oralement à m'envoyer mes documents de fin de contrat. Déménageant à 1000 km cela m'arrangeait.

Puis refusant de me payer des heures sup, il ne veut plus envoyer mes documents et m'oblige à venir sur place les récupérer.

Le problème c'est que j'ai un nouveau travail et il m'est impossible de prendre 2 jours pour aller sur place!

Je suis complètement bloqué, quelles solutions s'offrent à moi ? Est-il possible de faire une procuration ?

Merci

Par **morobar**, le **01/02/2018** à **18:13**

Bjr,

[citation] et m'oblige à venir sur place les récupérer. [/citation]

C'est la loi.

Les documents sont quérables ( à, prendre sur place) et non portables (expédiés par la poste).

Une procuration est possible dans les conditions suivantes:

a) demander l'accord de l'employeur

b) en cas d'accord, établir une procuration en détaillant le mandat:

\* récupérer le bulletin de salaire

\* récupérer l'attestation Pole-emploi

\* récupérer le certificat de travail

\* signer et récupérer le solde de tout compte.

Faire légaliser votre signature sur le pouvoir, en signant le document à la mairie qui attestera de votre identité.

Le mandataire devra se présenter avec une pièce d'identité.